

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 34

N°166

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2018

L'AN deux mille dix huit, le 11 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00, sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Magali CHERET	Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Sylvie DUCATTEAU	Madame Sophie VALLY
Monsieur Antoine WOHLGROTH	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Madame Evelyne YONNET	Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Rachid ZAIRI	Madame Thérèse MBONDO
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/Service Enseignement

OBJET : Approbation des tarifs de l'école Municipale des Sports.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des Collectivités territoriales.

Vu le budget communal,

Considérant la décision de passer la facturation des activités sportives proposées par l'école municipale des sports (EMS), au quotient familial,

Considérant la décision d'harmoniser les tarifs de l'EMS avec les tarifs proposés par les accueils de loisirs maternels,

Adoption à l'unanimité par 45 pour

DELIBERE :

APPLIQUE à compter du 3 septembre 2018, le barème suivant pour les activités de l'EMS :

<u>Tranches quotient familial</u>	<u>Tarifs ½ journée EMS</u>	<u>Tarifs activités soir EMS</u>
0 € à 105,00 €	0,34 €	0,25 €
105,01 € à 150,00 €	0,60 €	0,40 €
150,01 € à 200,00 €	0,98 €	0,66 €
200,01 € à 275,00 €	1,18 €	0,91 €
275,01 € à 350,00 €	1,39 €	1,02 €
350,01 € à 460,00 €	1,61 €	1,18 €
460,01 € à 610,00 €	1,83 €	1,31 €
610,01 € à 760,00 €	2,12 €	1,50 €
760,01 € à 920,00 €	2,23 €	1,61 €
920,01 € et plus	2,46 €	1,80 €
Sans justificatifs de ressources	1,83 €	1,31 €

Reçu en préfecture le : 13/07/18
 Publié le : 13/07/18
 Certifié exécutoire : 13/07/18

Pour la Maire,
 l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG